

Gouvernement fédéral : il n'y a plus de pilote dans le cockpit

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **34 (1997)**

Heft 1288

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1015001>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il n'y a plus de pilote dans le cockpit

Qu'un problème surgisse sans crier gare et qu'en plus il résiste à toutes les classifications politico-administratives habituelles et voilà le Conseil fédéral sans voix, tétanisé, comme s'il avait perdu le mode d'emploi.

L'AFFAIRE DES FONDS en déshérence et de l'or de la Banque nationale a révélé crûment la difficulté du collègue exécutif à tenir le gouvernail dès lors que souffle un vent inconnu. La gestion déficiente de cette crise devrait ranimer le débat sur la nécessaire réforme du gouvernement.

A vrai dire, personne n'a rien vu venir. L'ambassadeur Jagmetti en a fait l'amère expérience, lui qui depuis plusieurs mois avait attiré l'attention de Berne sur l'importance du problème. Et lorsque le Conseil fédéral se décide enfin à bouger, il croit pouvoir traiter le dossier au rythme lent de la politique intérieure helvétique. Il désigne d'abord une commission d'experts historiques dont il attend sagement les conclusions; il avisera ensuite. Quand s'accroît la pression internationale et que s'impose une attitude cohérente et décidée, le gouvernement réagit dans le désordre. Ce sont les propos pour le moins maladroits de Jean-Pascal Delamuraz, la déclaration insipide du Conseil fédéral sur ce sujet et la tentative solitaire de Ruth Dreifuss pour calmer le jeu. Visiblement le navire n'est plus dirigé. Et l'annonce récente qu'un groupe de hauts fonctionnaires va être chargé de définir une politique dans l'affaire des fonds juifs n'est pas propre à dissiper cette impression, bien au contraire.

Urgence d'une réforme

Les faiblesses de l'organisation gouvernementale ne datent pas d'aujourd'hui. Mais jusqu'à présent elles ont surtout alimenté un débat de nature plutôt académique, l'un de ces débats interminables et jamais conclus dont la Suisse a le secret. La crise actuelle, provoquée d'abord par le cafouillage des autorités, indique bien l'urgence d'une réforme. Il y va de la confiance de la population dans ses institutions et de la crédibilité de la Suisse dans le concert des nations.

La surcharge des conseillers fédéraux fut longtemps un sujet de fierté: point besoin chez nous d'un régiment de mi-

nistres pour gérer les affaires de l'Etat. Dans le contexte actuel où les problèmes à résoudre se multiplient et s'internationalisent, c'est devenu sujet d'inquiétude. Voyez-les courir, nos magistrats, de dossiers en commissions parlementaires, de représentations en conférences internationales. Le temps disponible pour leurs séances communes est bien maigre, et encore, le règlement des affaires courantes en mange l'essentiel. L'ordre du jour est dicté par les affaires qui remontent des départements, au rythme lourd de l'administration. Que survienne un problème inattendu exigeant une réponse rapide et les rouages se grippent.

Droit d'initiative présidentiel

Le peuple, c'est vrai, a récemment encore rejeté l'idée des secrétaires d'Etat qui devaient épauler les chefs de département. Mais le Conseil fédéral lui-même était-il convaincu de cette idée, lui qui a si mal ficelé le projet et l'a défendu sans véritable conviction? Ne parlons pas du rééquilibrage des tâches entre les départements, un processus qui traîne en longueur parce que chacun défend son territoire.

La nécessité d'élargir le collège gouvernemental à 9 ou 11 membres, ou pour le moins d'adjoindre aux sept sages non pas des fonctionnaires supplémentaires mais de véritables bras droits politiques ne fait plus de doute. Mais il faut également penser à la direction de ce groupe élargi. Le président de la Confédération, avec ses compétences actuelles, n'y suffira pas. Cette tâche de direction exige du temps et des moyens. Nous ne pensons pas à un premier ministre, véritable patron du gouvernement à l'image des démocraties parlementaires qui nous entourent. L'institution est contraire à nos mœurs politiques. Mais que le président détienne un droit d'initiative, indépendant des impulsions départementales, la compétence de fixer l'ordre du jour et de contrôler le suivi des dossiers et la dynamique du collège changerait à coup sûr. Que ce prési-

dent soit placé à la tête de la chancellerie renforcée d'un état-major stratégique – un département présidentiel si l'on veut – et élu pour deux, voire même quatre ans par l'Assemblée fédérale et voilà le coordinateur des affaires gouvernementales, le magistrat disponible pour l'imprévu, la voix d'un Conseil fédéral qui parle à l'unisson, toutes fonctions qui font cruellement défaut.

Ces propositions ne sont pas nouvelles. Ce scénario, parmi d'autres, figure en toutes lettres dans le rapport d'experts sur la réforme du gouvernement. Il s'agit de ne pas attendre une future et aléatoire révision de la Constitution au siècle prochain pour tenter le coup. Encore faut-il, pour convaincre les citoyens, que le Conseil fédéral admette franchement les limites et les dangers du système actuel. *jd*

Oubliés...

EN FÉVRIER 1932, un congrès s'est tenu à Francfort/Main pour la constitution d'un front unique des groupements révolutionnaires allemands (tant nazis que communistes), ainsi que des français et des belges. Des délégués suisses y assistèrent. On y vit même un délégué fasciste.

LE NUMÉRO DE décembre 1932 de *La Nouvelle Revue Française* contenait un «Cahier de Revendications» composé par Denis de Rougemont avec la collaboration d'auteurs essayant de définir une cause commune de la jeunesse française.

FRANCK MULLER, de la Jeunesse socialiste lausannoise 1936-39, a rendu hommage, dans le *Peuple Valaisan*, à Hilaire Zufferey, un Valaisan qui combattit en Catalogne avec les anarcho-syndicalistes dans les rangs gouvernementaux et qui fut tué à Teruel en Aragon. *cfp*